

Un exemple de formation des enseignants à la citoyenneté pour la mise en place de débat réglé à l'école élémentaire.

I. L'éducation à la citoyenneté demande de prévoir une formation des enseignants

Nous allons préciser le contenu de cette formation en en présentant les grandes lignes. Il nous paraît important dans un premier temps de préciser le terme de citoyenneté qui est complexe car il évolue avec les sociétés, puis de montrer dans un deuxième temps comment l'éducation à la citoyenneté se structure dans l'éducation nationale depuis 2002.

1) Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Il nous paraît important de clarifier ces termes au cours de la formation donnée aux futurs enseignants de manière à les aider à mieux comprendre et à mieux apprécier les enjeux d'une participation active à la vie publique, et de les amener à une conception large de l'éducation civique.

Citoyenneté et démocratie sont deux concepts liés étroitement entre eux, car ce sont les citoyens qui font vivre les états et qui animent la vie politique. Le mot démocratie vient de démos en grec qui veut dire « peuple ». C'est une « doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens » selon le « Petit Robert ». Se pose le problème de son application concrète : le peuple exerce-t-il « sa souveraineté lui-même, sans l'intermédiaire d'un organe représentatif (démocratie directe) ou par représentants interposés (démocratie représentative) » selon la définition de l'Encyclopédie Larousse. Cette question a été résolue au XVIIIème Siècle par la mise en place de la démocratie représentative, la démocratie directe étant difficilement réalisable.

Même dans son fonctionnement quotidien, la cité athénienne n'a jamais été une démocratie directe car le peuple assemblé ne détenait pas tous les pouvoirs et les fonctions importantes étaient remplies par des magistrats élus.

Ainsi nous vivons dans des démocraties représentatives où il est souhaitable pour que la démocratie soit une réalité, c'est-à-dire soit la plus proche possible du peuple, que le plus grand nombre de citoyens participe à la vie politique publique et civile de la société. L'idée de démocratie représentative qui s'est imposée comme moyen de palier l'impossibilité d'une participation directe des citoyens, a été défendue par le philosophe J.Locke, Benjamin Constant et E. Sieyès. Elle permet aussi de surmonter les divisions et contribue à la formation de la volonté générale qui ne peut se constituer que grâce à la discussion, aux échanges et confrontations d'opinions, c'est-à-dire grâce au débat et à la délibération. Dans une délibération : « il faut laisser tous les intérêts particuliers se presser, se heurter les uns avec les autres, se saisir à l'envi de la question, et la pousser chacun suivant ses forces, vers le but qu'il propose. Dans cette épreuve, les avis utiles, et ceux qui seraient nuisibles se séparent ; les uns tombent, les autres continuent à se mouvoir, à se balancer jusqu'à ce que, modifiés, épurés par leurs effets réciproques, ils finissent par se fondre en un seul avis. » nous dit Emmanuel Sieyès cité dans la revue « Sciences Humaines » n°81 de mars 1998. C'est pourquoi la démocratie repose sur le

respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. L'opinion publique doit pouvoir s'exprimer en permanence par divers moyens dont la presse, les manifestations, les sondages, les syndicats, les partis qui accompagnent la mise en place de la démocratie représentative.

Ces principes universels d'égalité et de liberté sont proclamés dans le texte fondateur de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1793 pour la France, dans la déclaration des droits de 1689 pour l'Angleterre, dans la Constitution du 17-09-1787 pour les Etats-Unis et enfin dans la Déclaration Universelle de 1948 pour l'O.N.U. dont l'article 21 déclare : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Toute personne a le droit d'accéder dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques de son pays.

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel légal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

En France, le vote est un droit mais il n'est pas obligatoire. Ses modalités ont beaucoup évolué depuis la révolution de 1789, qui a mis fin à la souveraineté monarchique pour instaurer la souveraineté nationale et le principe de démocratie : le gouvernement du peuple par le peuple.

Nous voyons que dès l'origine la démocratie est basée sur l'expression libre des citoyens, sur le débat public au sens large du terme auquel devrait participer le peuple dans son entier.

Cependant, à l'époque, seuls les hommes d'un certain âge et qui payaient des impôts pouvaient voter : c'était le suffrage censitaire et indirect car ces hommes votaient pour des grands électeurs (plus riches), qui votaient à leur tour pour désigner les élus. Entre 1799 et mars 1848, le suffrage universel masculin indirect sera instauré puis remplacé par le suffrage censitaire, pour être remis en vigueur en 1848. Mais il faut attendre le 21 avril 1944 pour que le suffrage devienne réellement universel en France, avec le droit de vote accordé aux femmes. Le 17 août 1945, ce sera au tour des militaires de carrière de pouvoir voter. L'armée jusque là était surnommée « la grande muette ».

Aujourd'hui, pour pouvoir voter en France, il faut avoir la nationalité française, être majeur c'est-à-dire être âgé d'au moins 18 ans, depuis la loi de juillet 1974, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale de sa commune. Les citoyens des états membres de l'Union européenne peuvent également voter en France aux élections municipales et européennes.

Les droits et devoirs des citoyens évoluent constamment. La démocratie a d'abord été considérée comme un moyen de liberté, puis comme un instrument de la justice et enfin dans nos sociétés développées comme un instrument de gestion de la croissance. Les concepts de démocratie et de citoyenneté évoluent dans le temps et dans l'espace avec les transformations de la société. Ce n'est donc pas un concept abstrait mais une façon de vivre politiquement, économiquement et socialement toujours en évolution.

Et le débat autour de la démocratie est régulièrement relancé : est-elle en crise ou au contraire progresse-t-elle ? Les citoyens pèsent-ils de plus en plus sur les décisions ? La preuve serait les nouvelles formes d'association engageant les citoyens dans leur profession ou en famille comme le PACS. Mais aussi les mouvements sociaux contestataires, les sondages relayés par les médias, permettant au peuple de participer à la prise de décision, à côté des experts dont le rôle diminuerait ; quant au contraire celui des ONG prend de plus en plus d'ampleur, les transformant eux-mêmes en experts.

Mais pour Dominique Wolton, Directeur de recherche au CNRS : « les médias n'ont pas tant d'influence qu'on veut bien leur prêter. » à propos du référendum sur le Traité constitutionnel européen qui a montré qu'il existait un fossé entre le peuple d'une part qui a dit non au Traité constitutionnel, les élites et les médias qui ont choisi massivement de dire oui à ce Traité. La montée de l'abstentionnisme, la volatilité et l'instabilité de l'électorat, la corruption..., le poids des professionnels de la vie politique peuvent inquiéter. Pour Marcel Gauchet, philosophe, la démocratie va mal. Il s'inquiète de la montée en puissance des individus au détriment du collectif et souhaite une démocratie plus responsable rejoignant en cela le Conseil de l'Europe qui s'intéresse à l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD-EDH) depuis 1997. L'année 2005 est l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation et a pour objectif d'« apprendre et vivre la démocratie ». La Conférence de lancement de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation s'est tenue à Sofia, en Bulgarie, les 13 et 14 décembre 2004. « L'« Année » est considérée comme une étape importante dans un processus durable de développement de la coopération européenne dans le cadre de l'apprentissage de la démocratie, processus dont on espère qu'il se poursuivra dans les années à venir. »

Comme nous venons de l'expliquer rapidement, la démocratie est indissolublement liée à la liberté et à l'égalité des hommes, c'est-à-dire du peuple qui gouverne par le truchement de ses représentants. C'est pourquoi le débat doit être constant entre les citoyens et leurs élus, ce qui suppose une participation active et continue à la vie politique et sociale de la cité.

Car la démocratie a besoin des hommes, des démocrates qui la font vivre. « Les institutions politiques et économiques d'un pays ne peuvent constituer à elles seules la démocratie : elles n'en sont que le cadre. En vérité, il n'y a pas de démocratie sans démocrates : le propre de la démocratie est d'être volontaire, et la démocratie est d'abord un état d'esprit. ...le citoyen est un homme qui ne laisse pas à d'autres le soin de décider de son sort et du sort commun...parce qu'elle n'est jamais acquise, la démocratie est toujours menacée. » nous dit Pierre Mendès-France dans son livre « La république moderne, 1962 »

Comme il s'agit d'une démocratie représentative, il est important que le débat soit constant entre le peuple et ses représentants ce qui suppose une participation active et continue à la vie politique et sociale de la cité. Participer et débattre ne s'improvisent pas et demandent des compétences particulières à développer et à acquérir à l'école et dans les familles. Il s'agit en quelque sorte d'apprendre et de vivre la démocratie afin que nos sociétés soient effectivement inclusives, afin d'encourager nos concitoyens et les futurs citoyens que sont les élèves de nos écoles à la participation à la vie politique. Il s'agit d'éduquer à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'Homme. Cela peut se faire par la transmission de connaissances mais également par la pratique de la démocratie, c'est-à-dire par l'action, par la mise en situation, en mettant en place des débats permettant aux élèves de prendre des décisions, de négocier, de faire preuve d'esprit critique...de confronter leurs réflexions et opinions. Car « devenir citoyen n'est pas spontané, ou naturel. Il faut former, construire, éduquer l'individu pour qu'il devienne citoyen. » René Rémond (ds Obin, 2000, p. 50).

La formation citoyenne à l'école a évolué.

2) La formation citoyenne à l'école : son évolution et son actualité

La formation à la citoyenneté à l'école a évolué, passant de l'instruction civique mise en place par Jules Ferry à partir de la Loi du 28-03-1882 qui restera jusqu'à la deuxième

guerre mondiale et qui se réduira progressivement jusqu'à disparaître pratiquement sous la Vème République.

En 2002 paraissent les programmes qui sont toujours en cours actuellement. La place de l'éducation civique est renforcée en tant qu'enseignement transdisciplinaire, c'est autant l'apprentissage d'un comportement que l'acquisition d'un savoir. Le programme décline cet enseignement en plusieurs rubriques :

- participer pleinement à la vie de son école,
- être citoyen dans sa commune,
- être citoyen en France,
- s'intégrer à l'Europe, découvrir la Francophonie, s'ouvrir au monde.

Le terme éducation à la citoyenneté regroupe les trois missions suivantes que sont : l'instruction, l'éducation et la socialisation. Comme nous le dit René Rémond devenir citoyen n'est pas spontané, ou naturel : il faut former, construire, éduquer l'individu pour qu'il devienne citoyen. Les missions socialisation et éducation demandent une approche active c'est-à-dire une mise en situation des élèves de façon à ce qu'ils soient à même d'agir dans la vie collective, en votant, en s'investissant dans un parti politique, en participant à la vie associative locale...

Cette notion de citoyenneté active est développée dans un rapport du Conseil de l'Europe (2000) qui s'intitule Projet « Education à la Citoyenneté Démocratique », Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique.

Ce rapport fixe le cadre européen d'une éducation à la citoyenneté qui cherche à favoriser un développement tridimensionnel chez l'individu (2000,p.65) :

- un développement cognitif (compréhension des idées et valeurs fondamentales de la démocratie et de leur application pratique) ;
- un développement social (acquisition de capacités et de compétences facilitant l'action dans divers contextes sociaux tout au long de la vie) ;
- un développement affectif (intérieurisation des idées et des valeurs fondamentales qui sous-tendent les actions et les comportements sociaux).

Le postulat de ce rapport c'est que la démocratie ne peut vivre ou survivre sans citoyens actifs, ce qui passe par une réflexion des hautes instances politiques pour la mise en place d'une éducation à la citoyenneté, tant au niveau des enfants via les institutions scolaires qu'au niveau des adultes par le biais des associations ou de la formation permanente.

II. Quelle formation des enseignants pour éduquer à la citoyenneté ?

Pour éduquer à la citoyenneté, nous proposons un projet de formation continue et initiale des enseignants du premier degré portant sur le débat réglé. En effet les programmes de 2002 demandent aux enseignants d'instaurer une demi-heure hebdomadaire de débat dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Au cycle trois, les compétences spécifiques sont un approfondissement des règles du cycle deux et concernent la maîtrise du langage dans le domaine de l'éducation civique et l'axe du vivre ensemble (cf. « Qu'apprend-on à l'école élémentaire. », SCEREN 2003, p.221 et 229).

Notre objectif principal par rapport aux élèves est de faire évoluer les comportements par l'élaboration commune des règles de vie qui sont discutées puis validées dans le cadre du débat réglé. Nous pensons que ce travail d'éducation à la citoyenneté légitime davantage les règles de vie proposées aux élèves qui se les approprient à l'école pour

les utiliser ensuite dans leur vie quotidienne. Un des objectifs d'apprentissage est d'améliorer les pratiques enseignantes au niveau de l'oral dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Dans ce contexte les objectifs de formation en direction des enseignants sont doubles : d'une part favoriser la prise de parole de chaque élève et d'autre part faire évoluer les représentations du métier d'enseignant. C'est pourquoi notre travail s'oriente autour de deux angles d'approche. La première approche concerne le fond du débat c'est-à-dire les thèmes choisis ou à choisir à partir d'un livre de jeunesse pour le cycle deux, ou de la vie de classe pour le cycle trois. La deuxième approche concerne la forme : comment débattre, et aussi de quoi débattre, le fond et la forme étant parfois liés. Il y a donc un travail à mener et à organiser à propos de l'oral, c'est-à-dire la prise de parole proprement dite, mais aussi à propos de l'argumentation reposant sur la distinction entre l'argument de nécessité et l'argument plausible avec la mise en place de protocoles permettant d'organiser le débat dans le temps et dans l'espace et par rapport au thème choisi.

Les objectifs d'apprentissage par rapport aux enseignants sont l'éducation à la citoyenneté par l'appropriation des règles de vie et l'éducation à l'oral par la maîtrise de la langue – vocabulaire et raisonnement – et du comportement. Pour ce faire nous proposons trois outils principaux : les pauses techniques qui sont les reprises appropriées du cours pour tout ce qui concerne l'oral, les protocoles permettant la mise en place et le suivi du débat réglé et enfin les traces écrites.

La stratégie pédagogique utilisée est essentiellement une stratégie initiatrice, stratégie beaucoup utilisée en formation continue (cf. Bertrand Schwartz) qui est une stratégie d'accompagnement visant ici à favoriser la communication réflexive par la maîtrise de protocoles oraux pour le cycle 2 ou écrits pour le cycle 3.

L'éducation à la citoyenneté et à l'oral demande de prévoir une formation d'enseignants à travailler à deux niveaux :

- au niveau théorique afin que le terme lui-même de citoyenneté soit clarifié au niveau des enseignants par une approche historique et conceptuelle (cf. première partie)
- au niveau pratique, c'est-à-dire mettre les enseignants en formation en situation de débattre en utilisant différents protocoles.

La travail de recherche a permis de se rendre compte de l'importance de la formation par rapport au dispositif de formation des enseignants.

L'argumentation n'est pas innée et l'enseignant doit pouvoir se rendre compte de la difficulté à construire une argumentation pour ensuite pouvoir lui-même l'enseigner. Il nous paraît primordial d'apprendre aux enseignants à argumenter dans les différentes disciplines : chaque discipline aura un regard différent mais complémentaire sur l'argumentation. Il existe de nombreuses taxonomies et nous nous appuyons plus particulièrement sur celle de Blum.

Nous préconisons de mettre les enseignants dans un dispositif contraignant, comme celui de Philippe Breton présenté dans les Cahiers Pédagogiques de mai 2005 que nous avons pratiqué . Il s'agit d'un débat « encadré » qui oppose deux camps : l'un en faveur d'une thèse, l'autre camp devant défendre l'exact contraire.

Le choix d'être dans un camp ou l'autre n'appartient pas aux participants mais à l'organisateur. Il s'agit non de développer ce que l'on pense mais la thèse de son camp. Ceci permet aux participants de ne pas s'exposer directement, et cela permet surtout de prendre conscience de la difficulté à construire une argumentation et de la discuter ensuite.

Le développement de la pensée est extrêmement solidaire du savoir-dire qui mobilise les stratégies argumentatives. Il est important que les enseignants s'en rendent compte d'autant plus que le débat des élèves les impliquent directement car ils s'expriment en fonction de leurs idées propres contrairement au débat encadré de Philippe Breton qui met les adultes en position de défendre une thèse par l'argumentation sans pour autant que ce soit la thèse qu'ils défendraient de par leur conviction.

Il est important de concevoir cette formation comme une méta-formation qui permet, comme le dispositif du débat le permet pour les élèves, un retour réflexif sur d'une part sa propre pratique, et d'autre part sur ses propres représentations de la citoyenneté.

ANNEXES

Protocole de mise en place du débat régulé au cycle 2

1) Organisation générale

Au cycle 2 il s'agit de mettre en place un débat régulé, c'est-à-dire que l'enseignant a une place plus importante dans la direction et l'intervention du débat.

Pour faciliter la prise de parole, nous préconisons le travail par demi- groupe mais avec la classe en entier car ce sont les conditions les plus habituelles dans les classes :

- ½ classe pour la prise de parole
- ½ classe pour l'observation et la re-formulation (d'où une attitude d'écoute active)

Pour favoriser la parole de tous, un 2^{ème} débat est organisé en intervertissant les deux groupes ; le thème est le même mais il y aura une récréation entre les deux moments de débats pour permettre une coupure aussi bien temporelle qu'intellectuelle. La semaine suivante le premier groupe de débatteurs commencera par l'observation et inversement pour le groupe d'observateurs.

L'utilisation d'un instrument, le bâton de parole, est conseillée pour initier les premières séances.

Les thèmes des premiers débats porteront sur des illustrations des règles de vie (cf. *Moi j'adore, la maîtresse déteste* d'Elisabeth Brami et Lionel Le Néouanic aux éditions Seuil Jeunesse) ou une brève lecture tirée d'un passage d'un album permettant d'initier le débat.

2) Déroulement

a) Préparation

Le thème du débat est présenté aux élèves plusieurs jours avant le débat : soit une image que l'on affiche soit un album que l'on lit et dont l'histoire évoque un problème concernant les élèves de la classe, ou une histoire reprenant un conflit vécu dans la vie de la classe. Avec eux, on cherche une question pouvant être discutée. Au fur et à mesure des séances, la question est entièrement prise en charge par les élèves ; l'enseignant respecte le choix des élèves. La question est inscrite dans le cahier collectif de la classe et on colle la photocopie de la première de couverture de l'album choisi ou l'image affichée. Ce sont les élèves qui s'occupent du cahier. Le cahier reste à disposition des élèves.

b) Installation

Les débatteurs s'assoient en cercle avec l'enseignant, de préférence par terre. Les observateurs s'assoient autour des débatteurs, de préférence sur des chaises ou des bancs mais ils sont suffisamment éloignés pour ne pas se gêner mutuellement.

Présentation du thème par l'enseignant.

c) Rappel des règles de discussion

Avant chaque débat, comme s'il s'agissait d'un rituel, l'enseignant ou un élève rappelle :

- « on ne parle qu'en possession du bâton de parole
- on écoute sans couper la parole
- on ne se moque pas
- on a le droit de se taire »

Ces règles sont rappelées après la présentation du déclencheur (image ou morceau d'histoire) et avant de débiter toute prise de parole.

d) Débat

Pendant 7 minutes, le bâton de parole circule et les participants prennent part ou non à la discussion. Il est important de veiller au temps du débat en marquant le début et la fin par référence à une horloge murale ou une montre visible par les élèves. Un observateur sera le garant du temps imparti.

e) Parole aux observateurs

Le temps du débat écoulé, les observateurs prennent la parole et reformulent ce qui a été dit en le dictant à l'enseignant qui prend note dans le cahier. Les élèves apprennent à garder trace de ce qui est important.

f) 2^{ème} débat

Déroulement idem au premier en inversant les groupes. L'enseignant incite les élèves à poursuivre la discussion.

g) Synthèse des traces écrites

La classe garde une trace écrite du débat (en utilisant par exemple un format A3 pour y écrire les synthèses et fabriquer un livre de classe qui comporterait toutes les traces écrites agrémentées de dessins d'enfants. Ce livre pourrait être à la disposition des familles au moment de l'accueil en GS.). Les élèves peuvent enrichir le thème en y ajoutant des illustrations, en rajoutant un exemple vécu, en citant le passage d'un autre album, etc...

3) Rôle de l'enseignant

L'enseignant adopte une attitude de neutralité bienveillante. Il reste respectueux de la parole des enfants et veille à l'application des règles de discussion même quand c'est lui qui parle. Il attend d'avoir le bâton de parole pour relancer ce qui a été dit en posant une question ou en reformulant d'une façon positive afin de favoriser l'émergence de la parole et faire avancer le débat.

Il prend des notes pendant le débat pour s'appuyer sur les paroles exactes des enfants.

Lors de la synthèse des observateurs, il affiche pour la classe ce qui a été dit.

Il veillera à une progression dans le choix des thèmes mais il tiendra aussi compte des événements vécus dans la classe. Une même question peut être abordée une deuxième fois si le besoin s'en fait sentir car cela permet aux élèves d'enrichir ce thème.

A la séance suivante l'enseignant rappelle ce qui a été fait la semaine précédente et soit, il continue sur le même thème ou lance un nouveau thème. L'affichage reste en place pendant une semaine.

Des pauses techniques seront à prévoir régulièrement afin d'aider les élèves à prendre la parole au sein du groupe : travailler la posture, le regard, l'élocution, ...

La question de départ peut-être retravaillée à l'issue du débat : était-elle judicieuse, le débat a-t-il traité de la question ou les arguments développés ont-ils soulevé une autre question.

Ainsi le fond du débat et sa forme sont pris en compte après le débat, à un moment différent. Cette analyse réflexive devrait apparaître dans le cahier.

Protocole de la mise en place du débat à visée philosophique au cycle 3

1) Organisation générale

Au cycle 3, on s'oriente vers un débat réglé, c'est-à-dire un débat géré par les élèves grâce aux travaux de DELSOL, *Un atelier de philosophie à l'école primaire*, Diotime l'Agora n°8, CRDP Montpellier, déc. 2000.

Ce dispositif de débat réglé permet aux élèves de prendre en charge l'organisation du débat en leur donnant des rôles spécifiques :

Les participants :

- les discutants ou les débatteurs,
- le président de séance qui répartit la parole en veillant à ce que chaque discutant puisse intervenir ; il veille à la bonne progression du débat,
- le synthétiseur qui rappelle régulièrement (environ toutes les 3 minutes) ce qui vient de se dire,
- le secrétaire qui note les idées- clés

Les observateurs, assis autour des discutants, observent chacun un participant puis dans une deuxième partie décrivent ce qu'ils ont pu observer.

Ce dispositif permet de débattre par demi -classe tout en permettant à l'autre groupe de suivre le débat par l'observation active des participants.

2) Déroulement

a) Installation

Les participants s'assoient en cercle ou en U face au président, au secrétaire et au synthétiseur. Chacun peut se voir. Un élève peut s'occuper de donner le bâton de parole sur les dires du président. Ces 4 enfants chargés de l'animation sont chargés d'installer l'espace du débat chaque semaine. Les observateurs se placent derrière les participants. Le thème est lancé soit par le président, soit par l'enseignant. Les thèmes, imposés au début dans le cadre de l'étude sur la légitimité des règles de vie, seront au fur et à mesure proposés par les élèves en fonction des débats précédents. Les premiers débats seront déclenchés soit par l'apport d'une illustration à commenter, soit par la lecture d'une courte histoire. Une question ou une remarque générale doit être posée pour permettre la discussion.

b) Rappel des règles de discussion

Tel un rituel et pour marquer le début du débat, le président de séance rappelle les règles de la discussion :

- on lève la main pour pouvoir prendre la parole
- on ne prend la parole qu'en ayant le bâton de parole en main
- on écoute sans couper la parole
- on ne se moque pas
- on a le droit de se taire

c) Débat

Les participants s'expriment à tour de rôle en demandant la parole. Le synthétiseur reprend les propos évoqués très régulièrement. Le président veille à distribuer la parole en respectant chaque intervenant. A la fin du temps imparti, le président de séance demande au secrétaire de relire les idées clés annotées soit sur une feuille, soit au tableau.

d) Parole aux observateurs

Les observateurs exposent ce qu'ils ont pu observer des comportements de chaque participant. Il s'agit d'aider les enfants observés à prendre conscience de leur comportement pour qu'ils puissent par la suite progresser et évoluer dans leur participation. On développe par ce biais la communication réflexive. Il ne s'agit en aucun cas d'une critique des propos énoncés.

e) Synthèse des traces écrites

Chaque classe choisit ses propres modalités pour garder une trace de ce qui a été dit : affiche, cahier personnel, cahier collectif,.... et s'exprime sur la suite à donner (relance du thème en ayant fait des recherches pour argumenter, rebondir sur un thème nouveau à préparer,...). On laisse un affichage collectif entre deux séances et on peut repartir de là.

3) Rôle de l'enseignant

L'enseignant apprend à déléguer le plus possible l'organisation du débat aux animateurs. Il devient un simple accompagnateur garant toutefois de la légitimité des propos, que ceux-ci restent dans la lignée de l'éducation à la citoyenneté et d'une approche de la notion des Droits de l'Homme (on ne peut tout accepter et c'est l'enseignant qui reste l'ultime référence). Il veille à faire évoluer le débat en fonction des remarques des observateurs : le débat n'est pas un dispositif fixe mais modulable en fonction du public concerné.

BIBLIOGRAPHIE

1) Citoyenneté

- AUDIGIER François, 1999, *L'éducation à la citoyenneté*, INRP
- COSTA-LASCOUX Jacqueline, 1992, *L'enfant citoyen à l'école*, Revue Française de Pédagogie n°101
- ouv. coordonné par GALICHET François, 2003, *Citoyenneté : une nouvelle alphabétisation ?*, CRDP Bourgogne Alsace
- LIEGEOIS Delphine, 2005, *La Démocratie dans l'école*, Strasbourg, Conseil de l'Europe
- Projet « Education à la citoyenneté démocratique » coordonné par BÎRZEA César, 2000, *L'éducation à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie*, Strasbourg, Conseil de l'Europe
- ouv. coordonné par OBIN Jean-Pierre, 2000, *Questions pour l'éducation civique*, Hachette Education
- Les Cahiers Pédagogiques n° 433, mai 2005, *La démocratie dans l'école*
- Revue Sciences Humaines, n° 81, mars 1998

2) Livres avec fiches pédagogiques

Les deux livres avec fiche pédagogiques ayant un * fournissent une liste de titres par thème.

- * BOUR Thierry,, PETTIER Jean-Jacques, SOLONEL Michel, 2003, *Apprendre à débattre, vie collective et éducation civique au cycle 3*, Paris, Hachette
- DELOBEAU Maryse, LLORCA Michel, PUJERVIE Fabien, VIVIEN Pierrick, 2004, *Des mots à dessein, parcours civique*, Mont-Saint-Aignan, CRDP de Haute-Normandie
- * FORTIN Jacques, 2001, *Mieux vivre ensemble dès l'école maternelle*, Paris, Hachette Education
- GALICHET François, 2004, *Pratiquer la philosophie à l'école, 15 débats pour les enfants du cycle 2 au collège*, Paris, Nathan

Plus généralement sur l'oral :

- BLOCHET Patrick, MAIRAL Chantal, FAYOL Jean-Pierre, GEROME Gilles, PINCHON Mireille, 2002, *Maîtriser l'oral*, Luçon, Magnard Ecoles
- Coll. Coordinée par LE CUNFF Catherine et JOURDAIN Patrick, 1999, *Enseigner l'oral à l'école primaire*, Paris, Hachette Education
- FLORIN Anne, 1995, *Parler ensemble à la maternelle*, Paris, Ellipses

3) Albums de littérature jeunesse

- BRAMI Elisabeth, 2002, *Moi j'adore, la maîtresse déteste*, Seuil Jeunesse
- DEDIEU Thierry, 1994, *Yakouba*, Seuil Jeunesse
- LABBE Brigitte, PUECH Michel, 2001, *Les goûters philo*, Milan

Pour trouver des albums par thème ou des mises en réseau, veuillez consulter :

- JORDI Catherine, 2000, *Apprendre à lire avec la BCD au cycle 2*, CRDP de Nice (idem pour le cycle 1 et 3)
- Observatoire National de la Lecture, 2003, *Livres et apprentissages à l'école*, CNDP

4) Argumentation

- Ouv. coordonné par DOUAIRE Jacques, 2004, *Argumentation et disciplines scolaires*, INRP
- BRETON Philippe, GAUTHIER Gilles, 2000, *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte et Syros
- DOLZ Joaquim, SCHNEUWLY Bernard, 1998, *Pour un enseignement de l'oral*, Paris, ESF
- PERRENOUD Philippe, 2001, *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, Paris, ESF

